

**PROCES-VERBAL DE SEANCE
CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 OCTOBRE 2014**

L'an deux mille quatorze et le quatorze octobre à 18h30, le conseil municipal de la commune de MORAS-EN-VALLOIRE (Drôme), dûment convoqué le 9 octobre, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Aurélien FERLAY, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Etaient présents : Aurélien FERLAY, Maire, Georges ANTHONIOZ, Armelline AUDRIEU, Véronique BARRAL, Gilles BRUYAT, Danièle CONJARD, Claude DESRIEUX, Jérémy GARCIA, Yamina KHELID, Chantal MERMET, René NIVON, Hélène OLLER COLOMBO, Patrice REBOULLET, Jean-Christophe ROBIN.

Excusé(s): Mickaël DURAND.

Absent(s): Aucun.

Ont donné pouvoir :

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal.

Madame Hélène OLLER COLOMBO est désignée pour remplir cette fonction.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2014

Le procès-verbal de séance du 15 septembre 2014 ayant été adressé aux conseillers municipaux, Monsieur le Maire demande si des observations veulent être formulées.

Aucune remarque n'est effectuée.

Le procès-verbal de séance du 15 septembre 2014 est adopté à l'unanimité.

2. Rendu compte des décisions prises par délégation du conseil municipal au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation effectuée par le conseil municipal.

Les principales décisions et achats réalisés depuis la dernière séance concernent les domaines suivants : achat de cimaises, dératisation, bulletin municipal, participation feu artifice intercommunal, entretien locaux.

Pas d'usage du droit de préemption urbain sur les déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie.

3. Projet de modification des statuts de la communauté de communes Porte de DrômArdèche (éclairage public et service public d'assainissement non collectif)

Monsieur Le Maire rappelle que la Communauté de Communes Rhône Valloire avait pris la décision en 2007 de prendre une compétence « entretien, consommation et maintenance de l'éclairage public communal ». Cette décision avait essentiellement un objectif financier à deux titres : réduction des coûts unitaires de maintenance en globalisant la commande par un marché unique, et augmentation de la DGF grâce à l'augmentation du Coefficient d'Intégration Fiscale de la Collectivité (celui-ci étant corrélé à la quantité de compétence transféré).

Le bilan de l'exercice de cette compétence présente plusieurs points négatifs :

- Des difficultés techniques, administratives et juridiques au vu de la seule compétence fonctionnement et non investissement:
 - Absence d'optimisation technique, notamment en terme d'économie d'énergie, puisque la collectivité qui doit investir n'est pas celle qui bénéficie des économies réalisées.
 - Problèmes de responsabilités, puisque la collectivité qui entretient n'est pas celle qui a la responsabilité de la mise aux normes des installations.
 - Faiblesse juridique de ne prendre une compétence qu'à titre partiel.
- Une impossibilité pour les communes de bénéficier des services et soutiens financiers apportés dans ce domaine par les syndicats d'électricité de l'Ardèche et de la Drôme du fait de la compétence intercommunale.
- Le constat d'un manque d'économie d'échelle réellement réalisé : l'observation des coûts unitaires obtenus dans le marché montre qu'ils sont souvent supérieurs à ceux obtenus par les communes.

Le principal effet positif de cette démarche est le renforcement de la mutualisation commune/communautés de communes. Celle-ci se trouve néanmoins réduite, d'autant que, sans moyens d'ingénieries supplémentaires dévolus à cette mission, il n'est pas possible de réaliser un travail de proximité avec les communes pour mener à bien une vraie démarche concertée d'investissement et d'exploitation, permettant notamment de travailler sur les économies d'énergie.

Au vu de cette analyse, il est proposé de modifier les statuts de la communauté de communes afin de restituer la compétence « entretien, consommation et maintenance de l'éclairage public communal » aux communes (ex Rhône Valloire).

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire rappelle l'obligation pour les communes de disposer d'un S.P.A.N.C. (Service Public d'Assainissement Non Collectif). Moras-en-Valloire adhère pour ce faire au SIAPA (Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Pays d'Albon).

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes porte de DromArdèche a décidé d'étendre les compétences traitement des eaux et rivières à l'ensemble du territoire.

- Modalités actuelles d'exercice de la compétence sur le territoire !

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Pays d'Albon (S.I.A.P.A.) exerçait les compétences : Mise en commun du collecteur de transport sur les communes de Anneyron, Andancette, Albon, Beausemblant, gestion de la station d'épuration d'Andancette et assainissement non collectif.

Le Syndicat Intercommunal du Bassin de la Galaure (S.I.B.G) exerçait les compétences rivières et assainissement non collectif.

Par ailleurs, 7 communes membres de la Communauté de communes ne sont pas couvertes par un SPANC : Andance, Peyraud, Champagne, Saint Etienne de Valoux, Saint Rambert d'Albon, Tersanne et Ponsas.

Les communes d'Eclassan, Sarras, Ozon et Arras adhèrent au SPANC de l'Ay-Ozon.

La commune de Ratières a conventionné avec la Communauté de communes de l'Herbasse.

Après plusieurs réunions entre les collectivités et un travail réalisé par les deux syndicats, le scénario de reprise de la compétence « assainissement non collectif » par la Communauté de communes est proposé à partir du 1^{er} janvier 2015.

La mise en place d'un SPANC à l'échelle communautaire devrait permettre d'atteindre une taille intéressante et économiquement pertinente de mutualisation des moyens humains et matériels.
Adopté à l'unanimité des membres présents.

4. Décision modificative budgétaire n° 3

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de transférer et d'ouvrir des crédits budgétaires sans modifier l'équilibre général du budget.

BUDGET PRINCIPAL :

Transferts de crédits :

Dépenses Fonctionnement :	- 8 500 €	article 022
Dépenses Fonctionnement :	- 1 000 €	article 73925
Dépenses Fonctionnement :	+ 3 500 €	article 65736
Dépenses Fonctionnement :	+ 2 000 €	article 668
Dépenses Fonctionnement :	+ 1 000 €	article 6745
Dépenses Fonctionnement :	+ 3 000 €	article 023

Ouvertures de crédits :

Recettes Investissement :	+ 3 000 €	article 021
Dépenses Investissement :	+ 3 000 €	article 2188

Adopté à l'unanimité des membres présents.

5. Projet « îlots de propreté »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet « îlots de propreté » semi-enterrés en cours de déploiement sur tout le territoire du SIRCTOM.

Les nouveaux marchés conclus par le SIRCTOM offrent un produit de bien meilleure qualité que le premier. Les îlots actuellement testés vers l'ancienne gendarmerie seront donc remplacés. La visite d'un technicien du SIRCTOM s'est déroulée le mardi 23 septembre. Quatre sites sont présentés pour la commune : ancienne gendarmerie, rue des Terreaux, RD1/Mouretton et entrée de la zone artisanale, afin de correspondre aux axes de passage naturel des habitants.

Il est à noter que les îlots semi-enterrés sont pris en charge en totalité par le SIRCTOM. L'enfouissement de la collecte sélective ou le choix d'un modèle pleinement enterré restent en revanche aux frais de communes. Une installation pourrait être possible début 2015, s'accompagnant d'un enlèvement des bacs individuels.

Un regroupement provisoire des bacs sur les sites envisagés est recommandé pour test avant l'installation définitive. Une communication aux habitants sera effectuée dans les mois qui viennent.

6. Proposition Croix Rouge

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal une proposition de la Croix Rouge concernant la mise en place d'un container de collecte de vêtements. Les textiles seront triés en fonction des besoins de redistribution ou recyclés. Sa mise en place pourrait être réalisée rue des Terreaux.

Une convention est proposée pour ce faire.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

7. Echange suite à l'audition d'un partenaire d'Energie SDED pour un projet départemental

Audition à huis-clos.

8. Désignation d'un délégué titulaire au SIVU de la Valloire pour le développement socio-culturel

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la démission de Madame Véronique BARRAL, élue titulaire du SIVU de la Valloire pour le développement socio-culturel.

Après une nouvelle élection et à l'unanimité des membres présents, sont désignés les élus ci-après pour siéger au conseil syndical du SIVU de la Valloire pour le développement socio-culturel:

Titulaires: Hélène OLLER COLOMBO
 Aurélien FERLAY
Suppléant: Gilles BRUYAT

9. Rendu compte des commissions communales et questions diverses

- Décision de la Cour Administrative d'Appel du 7 octobre 2014 : nouveau rejet de la requête de Madame Stéphanie BOUVIER et confirmation du jugement rendu par le Tribunal Administratif (voir PV du 14 octobre 2013)
- Rencontre de conciliation entre l'ACCA et un particulier.
- Défilé du 11 novembre : départ à 11 heures devant la mairie
- Chorale pour la commémoration du 11 novembre : participation de l'école. Répétitions les 15 et 29 octobre.
- Commission voirie : quelques trous à combler et fossés à curer. Taille des platanes route de Lens-Lestang à voir avec le Conseil Général.
- Commission scolaire : réunion mardi 28 octobre.
- Point sur la réunion « un fruit à la récré » : participation de l'école.
- Conseil municipal des enfants : à mettre en place d'ici la fin de l'année
- Rencontre « Art et la Matière » : projet d'un artiste autour de l'escalier Renaissance.
- Point sur une réunion avec la charte forestière : programme sensibilisation scolaire complet pour cette année, à voir pour une participation l'an prochain.
- Point sur la réunion des riverains avec l'ISDND.

Quelques dates :

- Matinée Semaine Bleue jeudi 16 octobre.
- Restitution plénière projet territoire communauté de communes jeudi 16 octobre.
- Cross école vendredi 17 octobre.
- Assemblée générale Moras en Valeur vendredi 17 octobre.
- Congrès maires de la Drôme à St Rambert d'Albon jeudi 23 octobre.
- Inauguration Club informatique samedi 25 octobre.
- Soirée Polar samedi 25 octobre.
- Conseil d'école lundi 3 novembre.
- Réunion pour conseil municipal des jeunes à Hauterives mercredi 5 novembre.
- Conseil communautaire à Laveyron jeudi 6 novembre.
- Salon du Livre dimanche 9 novembre.
- Défilé du 11 novembre.
- Randonnée Ecolline dimanche 16 novembre.
- Repas des aînés samedi 29 novembre.

Prochaines réunions du Conseil Municipal : Lundi 17 Novembre à 18h30 et Jeudi 18 Décembre à 18h30.

Toutes les délibérations inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et faute d'autres questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance et remercie ses participants.